

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1706

20 août 2010

### SOMMAIRE

<b>BBVA LuxInvest S.A.</b> .....	<b>81842</b>	<b>F&amp;C Fund</b> .....	<b>81865</b>
<b>BBVA LuxInvest S.A.</b> .....	<b>81842</b>	<b>Fensch Triangle Finance S.A.</b> .....	<b>81865</b>
<b>BCV Management S.A.</b> .....	<b>81847</b>	<b>Folia S.A.</b> .....	<b>81858</b>
<b>Benchley Investments S.A.</b> .....	<b>81843</b>	<b>Fondation d'Letzeburger Land</b> .....	<b>81866</b>
<b>BLACKROCK Fund Management Compa- ny S.A.</b> .....	<b>81848</b>	<b>G.B.M. Trading S.A.</b> .....	<b>81866</b>
<b>Bricobois 2000 S.à r.l.</b> .....	<b>81842</b>	<b>Global Crossing PEC Luxembourg II S.à r.l.</b> .....	<b>81866</b>
<b>Cesare Fiorucci Luxco</b> .....	<b>81848</b>	<b>Global Crossing PEC Luxembourg I S.à r.l.</b> .....	<b>81866</b>
<b>Chelsea GCA Realty Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>81848</b>	<b>Goodhart Partners Longitude Fund Sicav- SIF</b> .....	<b>81867</b>
<b>Comet Confiserie S.A.</b> .....	<b>81848</b>	<b>Greenval S.à r.l.</b> .....	<b>81849</b>
<b>Communication - System &amp; Business Con- sulting</b> .....	<b>81848</b>	<b>Groupe PROCEDO SA</b> .....	<b>81881</b>
<b>Compania Argentina de Representaciones y Agencias S.A.</b> .....	<b>81845</b>	<b>GRP S.à r.l.</b> .....	<b>81853</b>
<b>Connection International Company S.A.</b> .....	<b>81843</b>	<b>Hestia Investment</b> .....	<b>81877</b>
<b>Contact Peintures S.à r.l.</b> .....	<b>81851</b>	<b>Hestia Investment</b> .....	<b>81880</b>
<b>Cordon S.A.</b> .....	<b>81851</b>	<b>Hestia Investment</b> .....	<b>81877</b>
<b>Croisimer Finance S.A.</b> .....	<b>81851</b>	<b>Hickbros Sàrl</b> .....	<b>81880</b>
<b>Cronos Invest</b> .....	<b>81852</b>	<b>Hilton Lux S.A.</b> .....	<b>81881</b>
<b>Darmo Investment S.à r.l.</b> .....	<b>81844</b>	<b>Holdfin S.A.</b> .....	<b>81857</b>
<b>Data Graphic SA</b> .....	<b>81844</b>	<b>Holdfin S.A.</b> .....	<b>81857</b>
<b>DAVIN Luxembourg SA</b> .....	<b>81843</b>	<b>Horefi S.à r.l.</b> .....	<b>81858</b>
<b>Decorcenter Geimer S.A.</b> .....	<b>81843</b>	<b>Horefi S.à r.l.</b> .....	<b>81886</b>
<b>Delta Concept Investissement S.A.</b> .....	<b>81852</b>	<b>IBL S.A.</b> .....	<b>81847</b>
<b>DES Holding S.à r.l.</b> .....	<b>81844</b>	<b>Ibralux Holdings 2 S.A.</b> .....	<b>81847</b>
<b>Die Kranspezialisten S.A.</b> .....	<b>81843</b>	<b>ILP III S.à r.l.</b> .....	<b>81842</b>
<b>Eden Roc S.A.</b> .....	<b>81852</b>	<b>Itis S.à r.l.</b> .....	<b>81887</b>
<b>Elckerlyc S.à r.l.</b> .....	<b>81844</b>	<b>Marilux Holding S.à r.l.</b> .....	<b>81878</b>
<b>Electro Motor &amp; Compressors S.A.</b> .....	<b>81852</b>	<b>RecyCoal S.A.</b> .....	<b>81867</b>
<b>Elit Properties S.A.</b> .....	<b>81877</b>	<b>Sella Bank Luxembourg S.A.</b> .....	<b>81847</b>
<b>Esprit Financier S.A.</b> .....	<b>81877</b>	<b>Vandemoortele International Finance S.A.</b> .....	<b>81881</b>
<b>Evidence S.A.</b> .....	<b>81865</b>		

**BBVA LuxInvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 17.567.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

02.07.2010.

José Luis Rodríguez Álvarez  
*Administrateur / Directeur Général*

Référence de publication: 2010085697/12.

(100095318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

**BBVA LuxInvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 17.567.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

02.07.2010.

José Luis Rodríguez Álvarez  
*Administrateur / Directeur Général*

Référence de publication: 2010085698/12.

(100095324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

**Bricobois 2000 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6940 Niederanven, Centre Commercial Les Arcades.

R.C.S. Luxembourg B 21.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRICOBOIS 2000 S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010085703/12.

(100095482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

**ILP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 32.200,00.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 127.004.

*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale des associés tenue en date du 21 juin 2010**4<sup>ème</sup> Résolution*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de la société Deloitte S.A. ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg à la fonction pour une nouvelle période d'un an allant jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés au 12 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Romain THILLENS / Adrien COULOMBEL

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2010085818/17.

(100095234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

**Die Kranspezialisten S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlange, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 72.000.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010085745/9.

(100095368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Benchley Investments S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 27.617.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2010*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010085700/20.

(100095321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**DAVIN Luxembourg SA, Société Anonyme,  
(anc. Connection International Company S.A.).**

Siège social: L-9635 Bavigne, 9, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.484.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 29 juin 2010.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2010085740/14.

(100095184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Decorcenter Geimer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 66.750.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085742/10.

(100095381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**DES Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.062.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DES Holding S.à r.l.*

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010085744/13.

(100095101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Elckerlyc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 147.438.

—  
Les comptes annuels arrêtés au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Elckerlyc S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010085747/13.

(100095304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Darmo Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.716.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 10 mai 2010 que le siège social de la société sera transféré le 15 juin 2010

de

412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg

à

208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg

*Pour Darmo Investment Sàrl*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010085736/17.

(100095479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Data Graphic SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 42.166.

—  
Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010085739/10.

(100095472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Compania Argentina de Representaciones y Agencias S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 20.872.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le neuf juin.

Pardevant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

L'Etat National Argentin, ici représenté par Dr. Jose Guillermo Capdevila, et par Dr. Carlos Horacio Castro, demeurant tous les deux professionnellement H. Yrigoyen 250 – Piso 6° Of. 629, (C1086AAB) Buenos Aires – Argentine,

en vertu d'une procuration leur délivrée par l'Etat National Argentin en date du 13 avril 2010.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeure annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme holding COMPANIA ARGENTINA DE REPRESENTACIONES Y AGENCIAS, ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg numéro B 20872, a été constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 1983, publié au Mémorial C numéro 326 du 15 novembre 1983, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Marthe Thyges-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 374 du 5 août 1996 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à deux cent trente mille dollars US (230.000,- USD), représenté par onze mille cinq cents (11.500) actions avec une valeur nominale de vingt dollars US (20,- USD) chacune.

3) Que le comparant, L'Etat National Argentin, ici représenté par Dr. Jose Guillermo Capdevila, et par Dr. Carlos Horacio Castro, est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que le comparant, L'Etat National Argentin, ici représenté par Dr. Jose Guillermo Capdevila, et par Dr. Carlos Horacio Castro, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que le comparant, L'Etat National Argentin, ici représenté par Dr. Jose Guillermo Capdevila, et par Dr. Carlos Horacio Castro, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que le comparant, L'Etat National Argentin, ici représenté par Dr. Jose Guillermo Capdevila, et par Dr. Carlos Horacio Castro, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que le comparant, L'Etat National Argentin, ici représenté par Dr. Jose Guillermo Capdevila, et par Dr. Carlos Horacio Castro, déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6). Le comparant, L'Etat National Argentin, ici représenté par Dr. Jose Guillermo Capdevila, et par Dr. Carlos Horacio Castro, donne tous pouvoirs à Experta Corporate Trust and Services S.A., Luxembourg, société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, de payer le boni de liquidation après déduction de tous les frais en relation avec la liquidation, les frais liés à la conservation des livres et documents de la société dissoute durant cinq années au moins et les frais de clôture des comptes bancaires de la Société, à l'Etat National Argentin sur le compte courant officiel n° 3632/78 de TELAM S.A.I. y P. (e.l.) – Direction Nationale de Normalisation Patrimoniale, dépendant du Ministère de l'Economie et des Finances Publiques auprès de Banco De La Nacion Argentina, code Swift: NACNARBA.

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation du Registre des actionnaires de la société dissoute.

11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

Le montant du capital social est évalué à 192.597,55 EUR.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and ten.

On the ninth of June.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

The National Argentines State, represented by Dr. Jose Guillermo Capdevila, and by Dr. Carlos Horacio Castro, with professional address, H. Yrigoyen 250 – Piso 6° Of. 629 (C1086AAB) Buenos Aires – Argentina.

by virtue of a proxy given on 13 April 2010.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the public limited holding company COMPANIA ARGENTINA DE REPRESENTACIONES Y AGENCIAS, having its registered office at L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg number B 20872, has been incorporated by deed of Maître Lucien Schuman, then notary residing in Luxembourg, on the 21<sup>st</sup> of September 1983, published in the Mémorial C number 326 of the 15th of November 1983, and whose articles of incorporation have been modified by deed of Maître Marthe Thyes-Walch, then notary residing in Luxembourg, on the 22<sup>nd</sup> of April 1996, published in the Mémorial C number 374 of the 5<sup>th</sup> of August 1996 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at two hundred and thirty thousand US dollars (230,000.- USD), represented by eleven thousand five hundred (11,500) shares with a par value of twenty US dollars (20.- USD) each.

3) That the appearing party, The National Argentines State, represented by Dr. Jose Guillermo Capdevila, and by Dr. Carlos Horacio Castro, is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party, The National Argentines State, represented by Dr. Jose Guillermo Capdevila, and by Dr. Carlos Horacio Castro, has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party, The National Argentines State, represented by Dr. Jose Guillermo Capdevila, and by Dr. Carlos Horacio Castro, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party, The National Argentines State, represented by Dr. Jose Guillermo Capdevila, and by Dr. Carlos Horacio Castro, in its capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party, The National Argentines State, represented by Dr. Jose Guillermo Capdevila, and by Dr. Carlos Horacio Castro, declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6). The National Argentines State, represented by Dr. Jose Guillermo Capdevila, and by Dr. Carlos Horacio Castro, in its capacity as liquidator of the Company, hereby gives all powers to Experta Corporate and Trust Company S.A., Luxembourg, société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg in order to pay the liquidation bonus after deduction of all the liquidation fees or in relation with, the fees concerning the safe keeping of the corporate documents of the dissolved company for a minimum of five years and the closing fees of the bank accounts of the Company, to The National Argentines State, official current account nr 3632/78 of TELAM S.A.I. y P. (e.l.) - Direction Nationale de Normalisation Patrimoniale, depended of Ministerio de Economía y Finanzas Publicas with Banco de la Nacion Argentina – swift code: NACNARBA.

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

10) That the Registered Share Register of the dissolved company has been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

81847

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euro.

The amount of the share capital is valued at 192,597.55 EUR.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French, followed by a English version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: G.CAPDEVILA, C.H.CASTRO, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juin 2010. Relation: GRE 2010/2055. Reçu soixante-quinze euros. 75.- EUR

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010087099/125.

(100097987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

**IBL S.A., Société Anonyme,  
(anc. Sella Bank Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.213.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010087223/11.

(100097186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

**Ibralux Holdings 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.763.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 juillet 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010087224/11.

(100096670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

**BCV Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.854.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires de la société BCV Management S.A. du 1<sup>er</sup> juin 2010 que:

La société DELOITTE S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67895 et ayant comme adresse 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est réélue en qualité de Commissaire jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

BCV Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2010085699/16.

(100095468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**BLACKROCK Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 34.079.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BlackRock Fund Management Company S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010085701/11.

(100095150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Cesare Fiorucci Luxco, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.983.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010085704/10.

(100095105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Chelsea GCA Realty Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 70.758.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 Juillet 2010.

Référence de publication: 2010085705/10.

(100095262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Communication - System & Business Consulting, Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 69.193.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2010085709/12.

(100095132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Comet Confiserie S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 11, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.858.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010085726/12.

(100095209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Greenval S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.125.

L'an deux mille dix, le dix juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Greenval S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 56125, constituée sous forme de société à responsabilité limitée dénommée PARINVEST S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Marco Cordero Di Montemezelo, notaire de résidence à Rome (Italie);

que la société a transféré son siège à Luxembourg et adopté la forme juridique de société anonyme suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 589 du 13 novembre 1996.

que la dénomination sociale a été changée de PATRINVEST en GREENVAL S.A. suivant acte reçu par le même notaire Camille Hellinckx en date du 23 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 664 du 23 décembre 1996

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Barbara CAVALCA, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'associé unique représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédés par ce dernier a été porté sur une liste de présence, signée par le mandataire de l'associé unique représenté, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

La procuration émanant de l'associé unique représenté à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société du Luxembourg en Italie et, par conséquent, changement de nationalité de la Société, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes.

2. Détermination du siège social à Rome en Italie.

3. Détermination de la forme sociale et, par conséquent, de la raison sociale de la Société en vertu des lois italiennes, modification et refonte subséquente des statuts de la Société conformément aux prescriptions de la loi italienne;

4. Délibération que par le transfert du siège social la Société n'est pas dissoute au Luxembourg ni liquidée et gardera sa personnalité juridique, en conséquence ce transfert comportera aussi le transfert en Italie de tous ses avoirs, de tout l'actif et de tout le passif, tout compris et rien omis;

5. Approbation des comptes sociaux, bilans et comptes économiques;

6. Examen et approbation du rapport du gérant;

7. Décharge au gérant;

8. Nomination d'un représentant ad hoc au Luxembourg pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tout autre service qui peut encore se manifester dans le Grand-Duché en conséquence des délibérations ci-dessous;

9. Nomination d'un représentant ad hoc en Italie pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tout autre service qui peut encore se manifester en Italie en conséquence des délibérations ci-dessous;

10. Confirmation de la gérante unique pour une durée indéterminée;

11. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital

social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide:

- de transférer le siège social de la Société du Luxembourg à Rome en Italie et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société avec transformation d'entité de droit luxembourgeois en une entité de droit italien, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes;
- d'établir le siège social de la Société en Italie à I-00192 Rome, Via Pompeo Magno 1, et de conserver tous les livres et dossiers comptables de la Société au siège social, pour les besoins de l'article 2478 du Code Civil italien;
- de changer la forme sociale de la Société d'une société à responsabilité limitée soumise aux dispositions légales des lois du Luxembourg en une société à responsabilité limitée soumise aux dispositions légales et réglementaires applicables aux "Società a responsabilità limitata" de droit italien, de changer le nom de la Société de "Greenval S.à r.l." en «Greenval S.r.l.», de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les conformer aux prescriptions de la loi italienne, (une version des nouveaux statuts restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte);

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide que et par le transfert de son siège social en Italie la Société emporte en Italie tous ses avoirs, tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté, sans dissolution de la Société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité italienne avec le maintien de sa personnalité morale.

*Troisième résolution*

L'assemblée examine et approuve, les comptes sociaux à savoir le bilan, les comptes de pertes et profits arrêtés en date du 31 décembre 2009 et du 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'au 10 juin 2010 tels que ces comptes sont soumis à l'assemblée par la gérante à la date de la présente assemblée.

Ces comptes sociaux sont à considérer comme comptes de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Italie, comme pays d'accueil, une copie dudit bilan, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec l'acte.

*Quatrième résolution*

L'assemblée entend et examine le rapport du gérant à ces mêmes comptes sociaux et l'approuve.

*Cinquième résolution*

L'assemblée vote la décharge pleine et entière au gérant en fonction pour l'exécution de sa fonction jusqu'à la date de ce jour.

*Sixième résolution*

L'assemblée confère à Madame Mary BADIN, femme d'affaires, née à Mogliano Veneto (I), le 11 mai 1952, demeurant à Rome, Via D. Camilluccia, 600 tous pouvoirs pour représenter seule la Société au Grand-Duché de Luxembourg devant toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes restant encore à accomplir en relation avec le transfert du siège et l'abandon de sa nationalité.

*Septième résolution*

L'assemblée donne procuration à Madame Mary BADIN, femme d'affaires, née à Mogliano Veneto (I), le 11 mai 1952, demeurant à Rome, Via D. Camilluccia, 600 pour représenter seule la Société en Italie devant toutes les instances administratives, fiscales et autres nécessaires ou utiles relativement aux formalités à la suite du transfert de siège de la Société et du changement de sa nationalité, comme dit ci-avant.

*Huitième résolution*

L'assemblée confirme aux fonctions de gérante unique Madame Mary BADIN, femme d'affaires, née à Mogliano Veneto (I), le 11 mai 1952, demeurant à Rome, Via D. Camilluccia, 600.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.100,- EUR.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.MAYER, B.CAVALCA, J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juin 2010. Relation: GRE 2010/2110. Reçu soixante-quinze euros. 75.- EUR

Le Releveur (signé): G. SCHLINK

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010087206/110.

(100098326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

**Contact Peintures S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.

R.C.S. Luxembourg B 123.070.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085728/10.

(100095384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Cordon S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.420.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2010085729/12.

(100095135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Croisimer Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 116.612.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2010*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010085733/20.

(100095300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Cronos Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 91.889.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 18 juin 2010*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Patrick Wagenaar, Jean-Michel Gelhay et Donald Villeneuve en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011,
2. de ne pas réélire Monsieur Alain Léonard suite à sa démission avec effet au 25 mai 2010,
3. de réélire KPMG Audit S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

*Pour CRONOS INVEST*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliataire*

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

*Directeur / Sous-Directeur*

Référence de publication: 2010085734/20.

(100095441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Delta Concept Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 71.979.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085743/10.

(100095393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Electro Motor & Compressors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 95.205.

—  
*Extrait des résolutions du conseil d'administration*

En date du 16 juin 2010, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société, de l'ancienne adresse au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, à sa nouvelle adresse au 38, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Sabrina Charny

*Mandataire*

Référence de publication: 2010085748/15.

(100095265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Eden Roc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 105.125.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maurice HOUSSA  
Administrateur

Référence de publication: 2010085750/11.

(100095131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

**GRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 595.525,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.388.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) AGA-T L.P., a limited partnership incorporated and organized under the laws of Guernsey under registration number 930 and with registered office at Nerine House, St George's Place, St Peter Port, Guernsey,

2) ORH Holdings Limited, a company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Island under the number 576457 and with registered office at Trident Trust, Trident Chambers, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

3) Mr Timothy Powers Carden, a United States of America citizen, born on 18 June 1964 in North Carolina, USA, with professional address at 10 avenue de la Grande Armée, 75017 Paris, France,

4) Mr Tom Anthony Stauber, a French citizen, born on 14 August 1966 in Cheltenham, Great Britain, with private address at 44 rue Saint Denis, 75001 Paris, France,

5) Mrs Pascale Marianne Camille Rasmussen, born Stauber, a French and British citizen, born on 16 January 1968 in Soroti, Ouganda, with private address at Flat no 14, 2<sup>nd</sup> Floor, Building no 4, Road 86, Maadi, Cairo, Egypt,

6) Mr Philip Bruce Gaillard, a French citizen, born on 9 May 1958 in Bethpage, USA, with private address at 10 rue de Thann, 75017 Paris, France,

7) Mr Richard Robert Ward, a United States of America citizen, born on 1 December 1946, in New York, USA, with private address at 19 High Path, Belle Terre, NY 11777, United States of America,

all here represented by Mr. Raymond THILL, Jurist, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of seven proxies given in Guernsey, Tortola, Paris, New York and Cairo, on 18 and 21 June 2010,

Said proxies after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their representative, have requested the notary to state that:

The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of GRP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 94.388, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on July 2, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 802 of July 31, 2003 (hereinafter the "Company"), and whose Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 28<sup>th</sup> January 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 604 of 22<sup>nd</sup> March 2010.

- The Company's share capital is set at EUR 575.525,- (five hundred seventy-five thousand five hundred twenty-five euro) represented by 23,021 (twenty three thousand twenty-one) shares with a par-value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, divided in one (1) class B shares.

- The agenda is worded as follows:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 20,000 (twenty thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 575,525 (five hundred seventy-five thousand five hundred twenty-five euro) to EUR 595,525 (five hundred ninety-five thousand five hundred twenty-five euro) by the creation and issue of 800 (eight hundred) new class B shares of the Company with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each; subscription and payment;

2) Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Association;

3) Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 20,000 (twenty thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 575,525 (five hundred seventyfive thousand five hundred twenty-

five euro) up to EUR 595,525 (five hundred ninety-five thousand five hundred twenty-five euro) by the creation and issue of 800 (eight hundred) new class B shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

#### *Subscription - Payment*

The shareholders of the Company accept the following subscription and payment to be allocated to the share capital account of the Company:

- AGA-T L.P., prenamed, hereby represented by Raymond THILL, by a proxy as defined hereabove, declares to subscribe for 452 (four hundred fifty-two) new class B shares, each with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 11,300 (eleven thousand three hundred euro).

- ORH Holdings Limited, prenamed, hereby represented by Raymond THILL, by a proxy as defined hereabove, declares to subscribe for 92 (ninety-two) new class B shares, each with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 2,300 (two thousand three hundred euro).

- Timothy Powers Carden, prenamed, hereby represented by Raymond THILL, by a proxy as defined hereabove, declares to subscribe for 64 (sixty-four) new class B shares, each with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 1,600 (one thousand six hundred euro).

- Tom Anthony Stauber, prenamed, hereby represented by Raymond THILL, by a proxy as defined hereabove, declares to subscribe for 32 (thirty-two) new class B shares, each with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 800 (eight hundred euro).

- Pascale Marianne Camille Rasmussen, prenamed, hereby represented by Raymond THILL, by a proxy as defined hereabove, declares to subscribe for 32 (thirty-two) new class B shares, each with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 800 (eight hundred euro).

- Philip Bruce Gaillard, prenamed, hereby represented by Raymond THILL, by a proxy as defined hereabove, declares to subscribe for 64 (sixty-four) new class B shares, each with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 1,600 (one thousand six hundred euro).

- Richard Robert Ward, prenamed, hereby represented by Raymond THILL, by a proxy as defined hereabove, declares to subscribe for 64 (sixty-four) new class B shares, each with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 1,600 (one thousand six hundred euro).

The cash contribution of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) is evidenced to the undersigned notary by a banking blocking certificate (certificat de blocage).

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend Article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at five hundred and ninety-five thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 595,525.-) represented by twenty-three thousand eight hundred twenty-one (23,821) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, divided in one (1) class B shares .

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, provided, however, that:

(i) the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company's liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in) direct investment made by the Company in BRP LUX 1, S.à r.l."

#### *Third resolution*

The shareholders acknowledge that the share ownership further to the capital increase is as follows:

1. AGA-T L.P., prenamed . . . . .	13.462 Class B shares
2. ORH Holdings Limited, prenamed . . . . .	2.735 Class B shares
3. Mr Timothy Powers Carden, prenamed . . . . .	1.906 Class B shares
4. Mr Tom Anthony Stauber, prenamed . . . . .	953 Class B shares
5. Mrs Pascale Marianne Camille Rasmussen, prenamed . . . . .	953 Class B shares
6. Mr Philip Bruce Gaillard, prenamed . . . . .	1.906 Class B shares
7. Mr Richard Robert Ward, prenamed . . . . .	1.906 Class B shares
Total . . . . .	<u>23.821 Class B shares</u>

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand three hundred euro (1.300.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; and that in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF and in faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed with us the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin.

#### ONT COMPARU:

1) AGA-T L.P., un "limited partnership" constitué et existant sous les lois de Guernsey, enregistrée sous le numéro 930 et avec siège social au Nerine House, St George's Place, St Peter Port, Guernsey,

2) ORH Holdings Limited, une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 576457 et avec siège social à Trident Trust, Trident Chambers, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

3) Monsieur Timothy Powers Carden, un citoyen américain, né le 18 juin 1964 en Caroline du Nord, USA, avec adresse professionnelle au 10, avenue de la Grande Armée, 75017 Paris, France,

4) Monsieur Tom Anthony Stauber, un citoyen français, né le 14 août 1966 à Cheltenham, Grande Bretagne, avec adresse privée au 44, rue Saint Denis, 75001 Paris, France,

5) Madame Pascale Marianne Camille Rasmussen, née Stauber, une citoyenne française et britannique, née le 16 janvier 1968 à Soroti, Ouganda, avec adresse privée au Flat no 14, 2<sup>nd</sup> Floor, Building no 4, Road 86, Maadi, Cairo, Egypte,

6) Monsieur Philip Bruce Gaillard, un citoyen français, né le 9 mai 1958 à Bethpage, USA, avec adresse privée au 10 rue de Thann, 75017 Paris, France,

7) Monsieur Richard Robert Ward, un citoyen américain, né le 1<sup>er</sup> décembre 1946 à New York, USA, avec adresse privée au 19 High Path, Belle Terre, NY 11777, United States of America,

tous représentés par Monsieur Raymond THILL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de sept procurations données à Guernesey, Tortola, Paris, New York et Le Caire, les 18 et 21 juin 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de GRP S.à.r.l., ayant son siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.388, et qui a été constituée par un acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 2 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 802 du 31 juillet 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 22 mars 2010 (la "Société").

- Le capital social est fixé à EUR 575.525,-(cinq cent soixante-quinze mille cinq cent vingt-cinq euros) représenté par 23.021 (vingt-trois mille vingt et un ) parts sociales ordinaires de EUR 25,-(vingt-cinq euros) chacune, divisée en une (1) classe de parts sociales B.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 20.000 (vingt mille euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 575.525 (cinq cent soixante-quinze mille cinq cent vingt-cinq euros) à EUR 595.525 (cinq cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent vingt-cinq euros), par la création et l'émission de 800 (huit cents) nouvelles parts sociales de classe B de la Société ayant une valeur au pair de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune; souscription et paiement;

2) Modification de l'Article 6 des statuts.

3) Divers.

Les associés ont abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 20.000 (vingt mille euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 575.525 (cinq cent soixante-quinze mille cinq cent vingt-cinq euros) à EUR 595.525 (cinq cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent vingt-cinq euros), par la création et l'émission de 800 (huit cents) nouvelles parts sociales de classe B ayant une valeur au pair de EUR 25,-(vingt-cinq euros) chacune.

*Souscription - Paiement*

Les associés de la Société acceptent la souscription suivante et le paiement correspondant à affecter au capital social de la Société:

- AGA-T L.P, prémentionnée, représentée par Raymond THILL, suivant procuration définie ci-avant, déclare souscrire à 452 (quatre cent cinquante-deux) nouvelles parts sociales de classe B, ayant une valeur au pair de EUR 25.-(vingt-cinq euros) chacune, et de libérer ces parts sociales entièrement moyennant un paiement en espèces de EUR 11.300 (onze mille trois cents euros).

- ORH Holdings Limited, prémentionnée, représentée par Raymond THILL, suivant procuration définie ci-avant, déclare souscrire à 92 (quatre-vingt-douze) nouvelles parts sociales de classe B, ayant une valeur au pair de EUR 25.-(vingt-cinq euros) chacune, et de libérer ces parts sociales entièrement moyennant un paiement en espèces de EUR 2.300 (deux mille trois cents euros).

- Timothy Powers Carden, prénommé, représenté par Raymond THILL, suivant procuration définie ci-avant, déclare souscrire à 64 (soixante-quatre) nouvelles parts sociales de classe B, ayant une valeur au pair de EUR 25.-(vingt-cinq euros) chacune, et de libérer ces parts sociales entièrement moyennant un paiement en espèces de EUR 1.600 (mille six cents euros).

- Tom Anthony Stauber, prénommé, représenté par Raymond THILL, suivant procuration définie ci-avant, déclare souscrire à 32 (trente-deux) nouvelles parts sociales de classe B, ayant une valeur au pair de EUR 25.-(vingt-cinq euros) chacune, et de libérer ces parts sociales entièrement moyennant un paiement en espèces de EUR 800 (huit cents euros).

- Pascale Marianne Camille Rasmussen, prénommée, représentée par Raymond THILL, suivant procuration définie ci-avant, déclare souscrire à 32 (trente-deux) nouvelles parts sociales de classe B, ayant une valeur au pair de EUR 25.-(vingt-cinq euros) chacune, et de libérer ces parts sociales entièrement moyennant un paiement en espèces de EUR 800 (huit cents euros).

- Philip Bruce Gaillard, prénommé, représenté par Raymond THILL, suivant procuration définie ci-avant, déclare souscrire à 64 (soixante-quatre) nouvelles parts sociales de classe B, ayant une valeur au pair de EUR 25.-(vingt-cinq euros) chacune, et de libérer ces parts sociales entièrement moyennant un paiement en espèces de EUR 1.600 (mille six cents euros).

- Richard Robert Ward, prénommé, représentée par Raymond THILL, suivant procuration définie ci-avant, déclare souscrire à 64 (soixante-quatre) nouvelles parts sociales de classe B, ayant une valeur au pair de EUR 25.-(vingt-cinq euros) chacune, et de libérer ces parts sociales entièrement moyennant un paiement en espèces de EUR 1.600 (mille six cents euros).

L'apport en espèces de la somme de vingt mille euros (EUR 20.000.) est prouvé au notaire soussigné au moyen d'un certificat de blocage émis par une banque.

*Deuxième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cinq cent quatrevingt-quinze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 595.525,-) représenté par vingt-trois mille huit cent vingt et une (23.821) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, divisée en une (1) classe de parts sociales B.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif et des bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes, à condition toutefois que:

(i) les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales ordinaires seront égaux, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans BRP LUX 1, S.à r.l."

*Troisième résolution*

Les associés prennent connaissance que la structure des associés suite à l'augmentation de capital est la suivante:

1. AGA-T L.P., prénommé . . . . .	13.462 Parts sociales de classe B
2. ORH Holdings Limited, prénommé . . . . .	2.735 Parts sociales de classe B
3. Mr Timothy Powers Carden, prénommé . . . . .	1.906 Parts sociales de classe B
4. Mr Tom Anthony Stauber, prénommé . . . . .	953 Parts sociales de classe B
5. Mrs Pascale Marianne Camille Rasmussen, prénommée . . . . .	953 Parts sociales de classe B
6. Mr Philip Bruce Gaillard, prénommé . . . . .	1.906 Parts sociales de classe B
7. Mr Richard Robert Ward, prénommé . . . . .	1.906 Parts sociales de classe B
Total . . . . .	<u>23.821 Parts sociales de classe B</u>



*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille trois cents euros (1.300.-EUR).

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juin 2010. Relation: LAC/2010/28290. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010087207/225.

(100097091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

**Holdfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.340.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social exceptionnellement le 22 juin 2010*

- les mandats d'Administrateurs de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, D.E.S.S., de Monsieur Marc LIMPENS, employé privé et de Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, tous trois demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016;

- le mandat du Commissaire aux comptes de la société DMS & ASSOCIES S. à r.l., Société à Responsabilité Limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le n° R.C.S. Luxembourg B-46477 est reconduit pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Certifié conforme et sincère

HOLDFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010085809/20.

(100095169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Holdfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010085810/12.

(100095416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Horefi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 966.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.469.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOREFI S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

SOCIETE GENERALE BANK &amp; TRUST

Agent Domiciliaire

Signature / M.J. TORRECILLA

Référence de publication: 2010085811/15.

(100095198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

**Folia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.259.

## STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

## THERE APPEARED:

The company Wesholding S.à r.l., having its registered office in Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles, duly represented by his director Mr. Daniel GALHANO, here represented by Mr. Raymond Thill, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 5 July 2010.

Such proxy after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, has decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "FOLIA S.A."

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and

patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

## **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

## **Title III. - Management**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

**Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of Director or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

**Art. 12.** The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 13.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 14.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Wednesday of June at 14.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### *Transitory provisions*

- 1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 31<sup>st</sup> of December 2010.
- 2) The first annual general meeting shall be held on 2011.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the above-named party, represented as stated hereabove, declares to subscribe thirty-one thousand (31,000) shares.

All the shares have been paid up to the extent of twenty-five percent (25%) by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY EURO (7,750.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand three hundred euro (1,300.- EUR).

#### *Extraordinary general meeting*

The above named party, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:
  - a) Mr. Daniel GALHANO, director, born on July 13<sup>th</sup>, 1976, in Moyeuve-Grande (France), residing professionally at 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Chairman of the board of directors.
  - b) Mr. Laurent TEITGEN, director, born on January 5<sup>th</sup>, 1979, in Thionville (France), residing professionally at 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
  - c) Mr. Mike ABREU PAIS, director, born on January 9<sup>th</sup>, 1981, in Luxembourg (Luxembourg), residing professionally at 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
- 3.- Has been appointed statutory auditor:
 

REVISORA S.A., having its registered office in L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.
- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2015.
- 5.- The registered office of the company is established in 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille dix, le douze juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

La Société Wesholding S.à r.l., ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, dûment représentée par son administrateur Monsieur Daniel GALHANO, lui-même ici représenté par Monsieur Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg en date du 5 juillet 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «FOLIA S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions.

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 25%, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cent euros (1.300.- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (président du conseil d'administration).
  - b) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
  - c) Monsieur Mike ABREU PAIS, administrateur, né le 9 janvier 1981 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:  
REVISORA S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.



4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.

5. Le siège social de la société est fixé à 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2010. LAC/2010/31317. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094901/372.

(100105792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Evidence S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.151.

---

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EVIDENCE S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010085764/13.

(100095307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**F&C Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.782.

---

Faisant suite à une décision du Conseil d'Administration de la Société d'Investissement à Capital Variable F & C Fund, le siège social de la société est transféré 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 7 juin 2010.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010085765/12.

(100095365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Fensch Triangle Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.097.

---

*Extrait des délibérations portant à publication de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 28 juin 2010 à Luxembourg ville*

L'Assemblée décide de reconduire Messieurs Alain NOULLET, Jean-Pierre HIGUET et Stéphane BIVER dans leurs mandats d'administrateurs et DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010085778/16.

(100095222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Fondation d'Letzeburger Land, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 62, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg G 17.

—  
*Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 5 mai 2010*

Monsieur Thierry KINSCH a remis sa démission de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2010085781/12.

(100095309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**G.B.M. Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 75.806.

—  
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
G.B.M. TRADING S.A.  
Société anonyme  
Signature

Référence de publication: 2010085784/14.

(100095308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Global Crossing PEC Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 70.471.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010085785/11.

(100095456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Global Crossing PEC Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 70.472.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010085786/11.

(100095465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Goodhart Partners Longitude Fund Sicav-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 147.360.

Les Comptes annuels au 21 Juillet 2009 (date d'incorporation) au 31 Mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085792/12.

(100095277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

**RecyCoal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 154.244.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth of July.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

“COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.”, a public limited company under Luxembourg law, established and having its registered office in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, inscribed in Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 18433,

here represented by Mr. Christoph PIEL, employee, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, by virtue of a proxy given under private seal on 8 July 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a public limited liability company (*société anonyme*), which is hereby formed:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There hereby exists a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of “RecyCoal S.A.” (hereafter the “Company”), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the “Articles”).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The board of directors or, in case of a sole director, the sole director is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the registered office.

The registered office of the Company may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of directors or, in case of a sole director, by the sole director.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Corporate Objectives.** The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form, except by way of public offer, or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even non substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company

belonging to the same group as the Company (hereafter the “Connected Companies” and each as a “Connected Company”).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5. Corporate Capital.** The share capital is set at twenty-eight thousand Pounds Sterling (GBP 28,000.-) represented by twenty-eight thousand (28,000) shares, each having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-).

The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

**Art. 6. Capital Amendment.** The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders’ meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 7. Distribution Right of Shares.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Share Indivisibility.** Towards the Company, the Company’s shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Redemption of Shares.** The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to redeem shares in its own capital.

## Chapter III. - Management, Statutory auditor

In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a board of directors consisting of at least three members, who need not be shareholders. If at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director (the “sole director”) until the next general meeting of the shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder.

A legal entity may be a member of the board of directors or may be the sole director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

The directors or the sole director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. The directors may be removed ad nutum by a resolution of the general meeting of shareholders holding a majority of votes.

In the event of vacancy of a member of the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 11. Meetings of Board of Directors.** The board of directors shall elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, he will be replaced by a director elected for this purpose from among the directors present at the meeting.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors. In case that all the directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

The board of directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by fax, by e-mail or by any other suitable means another director as his proxy. A director may also appoint another director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

All decisions by the board of directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the chairman has a casting vote.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing their identification and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating director shall be authorised to vote by telephone or video conference call.

Written resolutions of the board of directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of directors. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings, duly convened and physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail or telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or by any two directors. Extracts shall be certified by the chairman or by any two directors.

**Art. 12. Powers of the Director.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors or, in case of a sole director, of the sole director.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall advise the board of directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its sole director having an interest conflicting with the one of the Company.

The provisions of the two preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the board of directors of the Company or of the sole director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

**Art. 13. Representation of the Company.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a sole director, bound by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the sole director of the Company, but only within the limits of such power.

**Art. 14. Sub-Delegation and Agent of Director.** The board of directors or, in case of a sole director, the sole director may sub-delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

That member of the board of directors or, in case of a sole director, the sole director will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 15. Liabilities of the Director.** The directors or the sole director (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**Art. 16. Statutory Auditor.** The Company is supervised by one or more statutory auditors.

The general meeting of shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six years from the date of their election.

The statutory auditors are re-eligible.

#### Chapter IV. - General meeting of shareholders

**Art. 17. Powers of the General Meeting of Shareholder(s).** The Company may have a sole shareholder or a plurality of shareholders. The death, suspension of civil rights, dissolution, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder does not result in the dissolution of the Company.

In case there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of shareholders, any regularly constituted general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Each share is entitled to one vote.

Any general meeting shall be convened by the board of directors by means of convening notice sent to each registered shareholder in compliance with the Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In case all the shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

Resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each shareholder shall be served the precise wording of the text of the resolutions(s) to be passed, and shall give its vote in writing using a specific form. For each proposed resolution submitted to the decision of the meeting, the voting form shall contain three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms, which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received twenty-four (24) hours prior to the general meeting of shareholders they relate to.

Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing (or, if the shareholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing, by fax, e-mail or other similar means as his proxy another person who need not be a shareholder.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing their identification and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the Company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

**Art. 18. Annual General Meeting of Shareholder(s).** The annual general meeting of shareholders of the Company is held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, each year on the first Tuesday of November – or if this is a banking holiday in Luxembourg, on the following day, which is not a banking holiday - at 14:30 (CET).

#### Chapter V. - Business year - Balance sheet

**Art. 19. Business Year.** The Company's business year starts on the first day of July of each year and ends on the last day of June of the following year.

At the end of each business year, the board of directors or, in case of a sole director, the sole director draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

**Art. 20. Allocation and Distribution of the Profits.** Each year, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

The board of directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

#### **Chapter VI. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 21. Causes of Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendment to the Articles.

**Art. 22. Liquidation.** Upon the dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### **Chapter VII. - Applicable law**

**Art. 23.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

- 1) The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall terminate on the 30<sup>th</sup> June 2011.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2011.

##### *Subscription - Payment*

The Articles of the Company thus having been established, the twenty-eight thousand (28,000) shares have been subscribed by the sole shareholder "COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twenty-eight thousand Pounds Sterling (GBP 28,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

##### *Valuation - Costs*

The capital increase is valued at 33,677.56 EUR (exchange rate (median price) on July 8, 2010: 1.- GBP = 1.20277 EUR).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euros.

##### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named persons, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as validly convened, have proceeded to hold a general meeting of shareholders, which resolved as follows:

(1) Are appointed as directors for a period ending on the date of the annual general meeting of shareholders of the Company to be held in 2015:

- Mr. Jacques RECKINGER, CEO of COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., born in Luxembourg, on March 14, 1965, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II;
- Mr. Christoph PIEL, employee at Banque de Luxembourg S.A., born in Eupen (Belgium), on July 7, 1969, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II; and
- Mr. René SCHLIM, employee at Banque de Luxembourg S.A., born in Luxembourg, on May 8, 1953, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

In accordance with article 13 of the articles of incorporation, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of directors.

(2) The Company shall have its registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

(3) Is appointed as auditor for a period ending on the date of the annual general meeting of shareholders of the Company to be held in 2011:

The public limited company "FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG", established and having its registered address in L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 34978.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

“COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.”, une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 18433,

ici représentée par Monsieur Christoph PIEL, employé, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, en vertu d'une procuration donné sous seing privé le 8 juillet 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme, laquelle est constituée par les présentes:

#### Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Par la présente, il existe une société anonyme sous la dénomination de “RecyCoal S.A.” (ci-après la “Société”) qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la “Loi”), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les “Statuts”).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration ou, en cas d'administrateur unique, l'administrateur unique est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transfert le siège social à l'étranger sera prise par le conseil d'administration ou, en cas d'administrateur unique, par l'administrateur unique.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme, excepté par offre public, ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les “Sociétés Apparentées” et chacune une “Société Apparentée”).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même “groupe” que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;



- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, d'un administrateur ou agent de la Société, ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital, Actions.**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à vingt-huit mille Livres Sterling (GBP 28.000,-), représenté par vingt-huit mille (28.000) actions, chacune d'entre elles ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-).

Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

**Art. 6. Modification du Capital.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique (quand il y a un seul actionnaire) ou par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 7. Droit de Distribution des Actions.** Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

**Art. 8. Indivisibilité des Actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles et qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Rachat des actions.** La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

## **Titre III. - Administration, Commissaire aux comptes**

**Art. 10. Conseil d'Administration ou Administrateur Unique.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("administrateur unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du conseil d'administration ou peut être l'administrateur unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués ad nutum par une résolution des actionnaires titulaires de la majorité des votes.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs. Lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en désignant, par écrit, par fax, par e-mail ou par tout autre moyen convenable un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur

peut également désigner par téléphone un autre administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par écrit.

Tout administrateur et tous les administrateurs peuvent prendre part à toute réunion du conseil d'administration par le biais d'un système de conférence téléphonique ou de visioconférence ou de moyens de communication similaires permettant leur identification et grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre et être entendu. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque administrateur participant est habilité à prendre part au vote par conférence téléphonique ou par visioconférence.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax ou e-mail. Les décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration valablement convoquée et physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que par fax, par e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou par deux administrateurs. Des extraits seront certifiés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs de l'Administrateur.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration ou, en cas d'administrateur unique, de l'administrateur unique.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des deux alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

**Art. 13. Représentation de la Société.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature unique de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux administrateurs ou par l'administrateur unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Subdélégation et Agent de l'Administrateur.** Le conseil d'administration ou, en cas d'administrateur unique, l'administrateur unique peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Ce membre du conseil d'administration ou, en cas d'administrateur unique, l'administrateur unique détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 15. Responsabilités de l'Administrateur.** Les administrateurs ou l'administrateur unique (salon les circonstances) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les provisions applicables de la Loi.

**Art. 16. Commissaire aux Comptes.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

Ils sont rééligibles.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Actionnaire (des Actionnaires).** La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, l'insolvabilité ou la faillite de son actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'opération de la Société.

Chaque action donne droit à une voix.

Toute assemblée générale sera convoquée par le conseil d'administration par notification écrite aux actionnaires nominatives en conformité avec la Loi. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

Les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une assemblée générale des Actionnaires. Dans ce cas, chaque Actionnaire recevra le texte de la/des décision(s) à adopter et donnera son vote par écrit sur un formulaire ad hoc. De tels formulaires de vote reprennent pour chaque proposition trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus vingt-quatre (24) heures avant la réunion de l'assemblée générale.

Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une assemblée générale des Actionnaires ont la même force que les décisions prises à une assemblée générale des Actionnaires.

Un actionnaire est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être actionnaire, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par fax, par e-mail ou par tout autre moyen similaire.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique ou par visioconférence ou par d'autres moyens similaires de communication permettant leur identification et grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre et être entendu, et sont considérés comme présent pour les conditions de quorum et de majorité.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée générale ordinaire ou annuelle des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la Société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas

remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**Art. 18. L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année au Grand-duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de novembre à 14h30 (heure luxembourgeoise) et, si ce jour est un jour de fermeture pour les banques principales du Luxembourg, le jour ouvré suivant à la même heure.

## Titre V. - Exercice social - Comptes annuels

**Art. 19. Exercice Social.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.

A la fin de chaque exercice social, le conseil d'administration ou, en cas d'administrateur unique, l'administrateur unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, aux commissaires aux comptes qui commenteront ces documents dans leur rapport.

**Art. 20. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice.** Chaque année, il est prélevé cinq pourcent (5%) sur le bénéfice net pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à celle-ci atteigne dix pourcent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires a le pouvoir discrétionnaire de disposer du solde. En particulier, elle peut attribuer ce profit à un paiement de dividende, le transférer à une réserve ou le décompter.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## Titre VI. - Dissolution - Liquidation

**Art. 21. Causes de Dissolution.** La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 22. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

## Titre VII. - Loi applicable

**Art. 23.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par des Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de cet acte et se termine le 30 juin 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'année 2011.

### *Souscription - Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les vingt-huit mille (28.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique "COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme vingt-huit mille livres sterling (GBP 28.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Evaluation - Frais*

L'augmentation de capital est évaluée à 33.677,56 EUR (taux de change (prix médian) du 8 juillet 2010: 1,- GBP = 1,20277 EUR).

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros.

### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, les personnes désignées plus haut, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale des actionnaires, laquelle a pris les résolutions suivantes:

(1) Sont nommés administrateurs pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle se réunissant en 2015:

- Monsieur Jacques RECKINGER, CEO de COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., né à Luxembourg, le 14 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II;
- Monsieur Christoph PIEL, employé auprès de la Banque de Luxembourg S.A., né à Eupen (Belgique), le 7 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II; et
- Monsieur René SCHLIM, employé de la Banque de Luxembourg S.A., né à Luxembourg, le 8 mai 1953, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

(2) Le siège social de la Société est établi au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Conformément à l'article 13 des statuts, la Société sera engagée pour la signature conjointe de deux administrateurs.

(3) Est nommé comme commissaire aux comptes pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle se réunissant en 2011:

La société anonyme "FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG", établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 34978.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PIEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2010. LAC/2010/30573. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095087/534.

(100105389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Elit Properties S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 66.625.

---

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010085753/10.

(100095469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Hestia Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.643.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085801/10.

(100095156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Hestia Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.643.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085802/10.

(100095158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Hestia Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.643.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085803/10.

(100095159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Esprit Financier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.231.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 juin 2010*

- L'Assemblée ratifie la nomination de Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10 rue Jean Monnet, à L - 2180 Luxembourg en tant que Président et administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010085762/16.

(100095461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Marilux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.797.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the ninth day of June.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

APPEARED:

Mr. Sietse KOOPMANS, entrepreneur, born on August 29, 1962, in Hardinxveld-Giessendam, The Netherlands, residing at Meersel 1, B-2321 Meer (Hoogstraten), Belgium,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, declared and requested the notary to act:

1) That the private limited company "Marilux Holding S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under section B and number 141797 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on September 3, 2008, published at the Memorial C number 2474 of October 9, 2008.

2) That the corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company.

4) That the appearing party, acting as sole shareholder (the "Sole Shareholder") at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5) That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company, and in his capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.

6) That the Sole Shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7) That in his capacity as liquidator of the Company, the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.

8) That with the approval of the Company and the creditors, all debts have been taken over by the Sole Shareholder.

9) That the Sole Shareholder presents his liquidation report and declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will guarantee the payment of any debts of the Company even if unknown at present.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

10) That the Sole Shareholder appoints as auditor to the liquidation, the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and asks it to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation, the Sole Shareholder accepts its findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to COMCOLUX S.à r.l., pre-named, in relation to the verifications carried out as of the date hereof.

The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

11) That the Sole Shareholder, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

He confirms that the Company has definitely ceased to exist.

12) That discharge is given to the incumbent managers of the Company for the performance of their mandate.

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by an French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

#### A COMPARU:

Monsieur Sietse KOOPMANS, entrepreneur, né le 29 août 1962, à Hardinxveld-Giessendam, Pays-Bas, demeurant à Meersel 1, B-2321 Meer (Hoogstraten), Belgique,

ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Marilux Holding S.à r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 141797 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2474 du 9 octobre 2008.

2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4) Que la partie comparante, agissant comme associé ("l'Associé Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord de la Société et des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Associé Unique.

9) Que l'Associé Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il garantira le paiement de toutes les dettes de la Société, même inconnues à ce jour.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à COMCOLUX S.à r.l., pré-nommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Associé Unique, lors de la troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

Il constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux gérants actuels de la Société pour l'exécution de leur mandat.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A.THILL, J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juin 2010. Relation: GRE 2010/2093. Reçu soixante-quinze euros. 75.- EUR

Le Receveur (signé): G.SCHLINK

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010087303/132.

(100098351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

#### **Hestia Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.643.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085804/10.

(100095160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

#### **Hickbros Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 89.744.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010085805/12.

(100095213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---



**Hilton Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 108.785.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19 avril 2010*

- L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au poste d'Administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010085808/16.

(100095452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

**Vandemoortele International Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 29.563.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 juin 2010 que:

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la durée d'une année, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2011:

- PRICEWATERHOUSECOOPERS Luxembourg S.à.r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010085962/16.

(100095358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

**Groupe PROCEDO SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4732 Pétange, 8, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 154.180.

**STATUTS**

L'an deux mille dix le cinq juillet.

Par-devant Maître DELVAUX, Notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Paul SALTON, Directeur général, né le 13 avril 1959 à F54150 BRIEY, demeurant 1, rue Jacques Callot à F-54800 CONFLANS-ENJARNISY,

2. Monsieur Clément VUIBERT, Directeur Exploitation Gardiennage, né le 20 octobre 1981 à F-75008 PARIS, demeurant 49, rue de Chativesle à F51100 REIMS.

ici représentés par Madame KULAS Chantal, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, Rue de la Chapelle, en vertu de deux procurations sous seing privée données le 1<sup>er</sup> juillet 2010,

Lesquelles procurations, après signature «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Groupe PROCEDO SA".

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à PETANGE.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la réalisation de tout type d'opérations commerciales ainsi que la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Toutefois, le Cédant comme le Cessionnaire sont tenus d'informer le Conseil d'Administration de la cession dans les quinze jours de celle-ci.

En dehors du cas précité et hormis le cas d'un accord de tous les actionnaires, toute transmission d'actions pour cause de mort à un non-actionnaire autre qu'un descendant en ligne directe ou le conjoint survivant et toute cession ou transmission d'actions entre vifs à un non actionnaire est soumise au droit de préemption des autres actionnaires s'exerçant selon les modalités suivantes:

a. Tout actionnaire désireux de céder ses actions à un tiers est obligé de notifier son intention par lettre recommandée au Conseil d'Administration ainsi qu'à tous les autres actionnaires. Cette notification comprend l'identité du (des) cessionnaires éventuel(s), le nombre des actions à céder, ainsi que le prix et les conditions auxquels la cession devrait s'opérer.

b. Les autres actionnaires bénéficient d'un droit de préemption proportionnel au nombre d'actions détenues.

c. Ce droit de préemption s'exerce pendant un délai de 60 jours depuis la notification prévue au point a. ci-dessus: les actionnaires désireux de préempter informeront l'actionnaire cédant et le Conseil d'Administration par lettre recommandée de leur intention et du nombre d'actions qu'ils désirent préempter.

En l'absence de notification dans ce délai, les actionnaires sont censés de manière irréfugable avoir renoncé à leur droit de préemption.

d. Au cas où les actions devant être cédées n'auraient pas toutes été préemptées, le Conseil d'Administration informe tous les actionnaires d'une absence de préemption totale par lettre recommandée. Les actionnaires disposent alors d'un délai supplémentaire de 30 jours à la suite de la date de la notification pour exercer leur droit de préemption sur le solde des actions non préemptées au prorata de leur participation au capital.

Les actionnaires indiqueront leur volonté de préempter par voie de lettre recommandée à l'actionnaire cédant et au Conseil d'Administration.

e. Au cas où la procédure de préemption ci-dessus décrite n'aboutirait pas faute de rachat de la totalité des actions, les actionnaires autres que le cédant, désigneront dans un délai de trois mois et par écrit, le cessionnaire de leur choix.

En l'absence de désignation à l'issue de ce délai, l'actionnaire cédant pourra réaliser son projet de cession selon les conditions prévues dans sa notification initiale.

Les règles relatives au droit de préemption sont applicables peu importe la forme juridique de la cession: vente, don, échange ou autre. L'inobservation de ce droit entraînera la nullité de la cession intervenue, tant entre les parties que vis-à-vis de la société.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

### Emprunts obligataires

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut décider l'émission d'emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission, et de remboursement, et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle.

Le mandat d'administrateur est gratuit.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restant peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui y pourvoira de façon définitive.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à l'unanimité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront remis dans un dossier spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par un administrateur.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions. Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de DEUX administrateurs ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière dans les limites de ses pouvoirs ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

**Art. 19.** L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

**Art. 20.** Le conseil d'administration est autorisé à requérir que pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable précédent à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

**Art. 22.** L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur l'affectation des résultats, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au commissaire et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

**Art. 23.** L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

**Art. 24.** Le conseil d'administration respectivement le commissaire sont en droit de convoquer des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

**Art. 25.** Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée par l'assemblée, préside l'assemblée générale.

L'assemblée choisira parmi les assistants le secrétaire et un ou deux scrutateurs.

**Art. 26.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par un administrateur.

### **Année Sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 27.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 28.** Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

**Art. 29.** L'excédent créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration, en deans les limites fixées par l'assemblée générale.

En respectant les prescriptions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 30.** Elle pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.

**Art. 31.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

### **Disposition Générale**

**Art. 32.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

L'assemblée générale annuelle se réunira au siège, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, et pour la première fois, en l'an 2011.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Par dérogation à l'article 9 des statuts le premier président sera nommé par l'assemblée générale qui se tient immédiatement après l'assemblée constitutive.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à l'intégralité du capital social, comme suit:

1) Monsieur Jean-Paul SALTON, prénommé: .....	1.550 actions
2) Monsieur Clément VUIBERT, prénommé .....	1.550 actions
TOTAL .....	3.100 actions

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.100,-.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS et celui des commissaires à UN.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Jean-Paul SALTON, né le 13 avril 1959 à F-54150 BRIEY, demeurant 1, rue Jacques Callot à F-54800 CONFLANS-EN-JARNISY,
  - Monsieur Clément VUIBERT, né le 20 octobre 1981 à F-75008 PARIS, demeurant 49, rue de Chativesle à F-51100 REIMS,
  - Monsieur Teddy ALOMALOO, né le 29 août 1967 à SCHOELCHER (F) demeurant 92, avenue de Nieppe F-57970 BASSE HAM.
3. A été appelée aux fonctions de Commissaire: Monsieur Paul GRANGIER, Expert Comptable, né le 17 mai 1966 à F-57050 LONGEVILLE LES METZ, demeurant professionnellement à F-54150 MANCE, 1 Grand Rue.
4. Le siège social de la société est fixé à 8, rue de l'église à L-4732 PETANGE.
5. Par dérogation à l'article 9 des statuts, Monsieur Jean-Paul SALTON est nommé Président du Conseil d'Administration de la société Groupe PROCEDO SA.

*Clôture*

DONT ACTE, fait et passé à LUXEMBOURG, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: Ch. KULAS, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 7 juillet 2010, LAC/2010/30164: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093315/271.

(100103555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

---

**Horefi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 966.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.469.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOREFI S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Agent Domiciliataire

Signature / M.J. TORRECILLA

Référence de publication: 2010085812/15.

(100095199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Itis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 154.271.

—  
STATUTS

L'an deux mil dix, le deux juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Monique PELOFI, professeur retraitée, demeurant à F-57100 Thionville, 4, square René Schwartz, née à Dakar (Sénégal), le 30 mai 1938.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet :

- la consultance, la formation et autres prestations de services dans le domaine informatique dans son sens le plus large et dans le domaine des télécommunications,
- l'étude, la création, le développement et la commercialisation de logiciels,
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

Elle pourra exercer ses activités au Luxembourg et dans les Etats membres de l'Union Européenne.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, civiles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de ITIS S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500, EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125, EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales sont remplies.

#### *- Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
Madame Monique Pelofi, prénommée, cent (100) parts sociales . . . . .	100
Total: cent (100) parts sociales. . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à mille cent euros (1.000,-EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.
2. Le nombre des gérants est fixé à un.
3. L'assemblée désigne comme gérante pour une durée indéterminée:

Madame Susanne Renate HABRAN-JENSEN, gérante de sociétés, demeurant à F-57050 Plappeville, 16, rue Paul Ferry, née à Glostrup (Danemark), le 4 juin 1968, avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa signature. Elle pourra toutefois sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. PELOFI; P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30009. Reçu 75.-€ ( soixante quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094964/104.

(100106170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.